



## Projet de budget programme pour l'exercice 2002-2003

### Augmentations de coût et taux de change

#### Rapport du Secrétariat

1. Après l'avoir examinée, le Conseil exécutif a pris acte de l'approche que le Directeur général propose de suivre en matière d'augmentations de coût et de taux de change pour les propositions au titre du budget ordinaire de l'exercice 2002-2003.<sup>1</sup>
2. Conformément à cette approche, les augmentations de coût ont été calculées pour chaque Région et pour le Siège sur la base des prévisions de l'inflation obtenues d'une organisation extérieure indépendante<sup>2</sup> ayant accès à 250 experts.<sup>3</sup>
3. Pour calculer les ajustements de taux de change applicables aux bureaux soumis au mécanisme de compensation des gains et pertes au change, on suivra la pratique établie qui consiste à se fonder sur le dernier taux de change disponible de l'Organisation des Nations Unies.
4. Les prévisions de l'inflation fournies pour la Suisse et le Danemark ont été appliquées au projet de budget ordinaire du Siège et du Bureau régional de l'Europe ; l'ajustement des taux de change a porté sur les éléments du projet de budget qui seront soumis au mécanisme de compensation.
5. Les monnaies des Bureaux régionaux de l'Afrique, de l'Asie du Sud-Est, de la Méditerranée orientale et du Pacifique occidental ne seront pas soumises au mécanisme de compensation en 2002-2003, car on s'attend à ce que toute dévaluation de la monnaie locale ait pour effet de compenser l'impact négatif de l'inflation correspondante. Toutefois, au titre de la partie du projet de budget programme de ces Régions qui est considérée comme basée sur le dollar des Etats-Unis (et qui représente 70 % du budget total), une augmentation de coût a été calculée sur la base du taux d'inflation prévu pour les Etats-Unis d'Amérique.

---

<sup>1</sup> Voir le document EB107/2001/REC/2, procès-verbal de la septième séance.

<sup>2</sup> Consensus Economics Inc.

<sup>3</sup> Voir aussi le document EB107/INF.DOC./1.

6. Aucun ajustement monétaire n'est jugé approprié dans le cas du Bureau régional des Amériques. Une partie des dépenses sera effectuée dans des monnaies locales (autres que le dollar des Etats-Unis) sujettes à la fois à l'inflation et à la dévaluation. On a suivi le même principe que pour les bureaux régionaux susmentionnés pour cette portion du projet de budget ordinaire. Le taux d'inflation prévu pour les Etats-Unis d'Amérique a été utilisé pour calculer l'augmentation de coût concernant le Bureau régional.

7. L'annexe montre la base de calcul et les chiffres qui en résultent pour les augmentations de coût et les ajustements monétaires. Les ajustements monétaires pour le Siège et le Bureau régional de l'Europe seront recalculés immédiatement avant la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé sur la base du taux de change de l'Organisation des Nations Unies au 1<sup>er</sup> mai 2001.

## ANNEXE

**PROJET DE BUDGET PROGRAMME 2002-2003 :  
RECAPITULATION DES AUGMENTATIONS DE COUT ET DES AJUSTEMENTS MONETAIRES**

	<b>Projet de budget</b> en milliers de US \$	<b>Taux d'inflation prévu</b> %	<b>Taux de change ONU au 1<sup>er</sup> avril 2001</b>	<b>Augmentation de coût</b> en milliers de US \$	<b>Diminution résultant de l'ajustement des taux de change</b> en milliers de US \$	<b>Augmentation nette</b> en milliers de US \$	<b>Projet de budget</b> en milliers de US \$
Siège	279 055	3,0	1,72	8 372	(7 674)	698	279 753
Europe	52 771	4,2	8,44	2 216	(2 203)	13	52 784
Afrique	186 472	4,5	ND	5 874	-	5 874	192 346
Asie du Sud-Est	93 022	4,5	ND	2 930	-	2 930	95 952
Méditerranée orientale	83 390	4,5	ND	2 627	-	2 627	86 017
Pacifique occidentale	73 262	4,5	ND	2 308	-	2 308	75 570
Amériques	74 682	4,5	ND	2 352	-	2 352	77 034
<b>Total</b>	842 654			26 679	(9 877)	16 802	859 456

ND = Non disponible.